

Mariage entre
Georges assil
et Jeanne
Cotreau.

Le 20. Mardy 16. Juin 1774. nous sommes venus au nombre de mil sept cent
quarante cinq. Les mayeurs, procureur, vicaires, pasteur, a été
celebre le mariage entre Georges assil boulanger fils
majeur des feu Georges assil, et des feues Jeanne meunier
sa femme de cette paroisse d'une part, et Jeanne Cotreau
fille mineure de feu etalaine Cotreau tonnelier et de
Jeanne Geoffroy son épouse, eussy de cette paroisse. Diocèse
past. après la publication des trois bans en cette paroisse
le dix sept, vingt quatre, vingt huit octobre derniers
les fiancailles ont eue lieu tout sans opposition les
parties attelles de la messe des époux qui a signé
des Thomas assil maître de pension de cette paroisse, de
jeanne meunier maître Cordonnier de la paroisse de
St. Julpice, de Pierre Charles et de Est maître boulanger
de Alexis Geoffroy del Lange ouvrier en bas ces deux derniers
tenains de cette paroisse et trois ont signé avec nous, et
nous ont attelés à libester et le domicile des parties
cont le jour a signé et le jour a déclaré ne savoir
rien sur ce. T. Avril
Pierre Charles Veyot

Geoffroy Geoffroy Darques
De Fontenay Robin

M. de
Alexis Dabieul
avec
Jeanne Cottereau

Le même jour par un procureur notaire public a été célébré le mariage, dudit
Alexis Dabieul fils majeur de Alexis Dabieul et de Renée Gaillat. Sa mère et
mère de qui tont ans et demi sur cette parolle d'une part. Et Jeanne
Cottereau veuve de Georges April M^{re} Boulanger de cette parolle, d'autre
part. Apres la publication de bans en cette parolle, les quatre, veufs, et de
huit du present. Les francs de la ville de tout sans opposition les parties assises
du pere et de la mere d'elles, qui ont declarez ne savoir signer, de Jacques
Lambert ~~le fils~~, de Guillaume Girard M^e, de Rouain Revault tous deux
de la ville de Paris de Bray et de Paris, de Charles Cottereau charpentier, les quels
d'iceux ont signez avec eux et ont attestez librement et le dit de la parolle
dout les uns ont signez, et les uns a declarez ne savoir signer // approuve par acte //

Dabieul Charles Cottereau
Girard et nous D^{ns} J^{ns} J^{ns}

l' Cabret C

Bar.

Jeune Cotteau.

Le même jour, en et du légitime Mariage de ¹⁷⁹⁴ ~~Antoine~~
Cotteau, tonnelier, demeurant rue des Vaches, et de Jeanne
Geoffroy, Le parrenu autoire Cotteau tonnelier demeurant rue
des Vaches, Grand pere de l'Esprit, La Marreine Jeanne
Lambert, femme de Pierre Geoffroy, Marchand trippier
demeurant dans le Marché, Grande Mere de l'Esprit
La Marreine a déclaré ne savoir signer.

Signé Antoine Cotteau, De cand. j. etc.